

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE LA QUALITE D'ONG DE DEVELOPPEMENT

N° 651 /PR/MPDAT/2012



La Ministre auprès du Président de la République, chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Vu la demande de MONSIEUR LE SECRETAIRE EXECUTIF DE L'ASSOCIATION "ALLIANCE NATIONALE DES CONSOMMATEURS ET DE L'ENVIRONNEMENT" en date du 18 MAI 2012.

Vu le but, les objectifs et le programme d'activités de l'Association dénommée "ALLIANCE NATIONALE DES CONSOMMATEURS ET DE L'ENVIRONNEMENT" en abrégé : A.N.C.E. dont le récépissé de déclaration délivré par le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, sous le N°0290/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 21 MAI 2010 et conformément aux dispositions du Décret N° 92-130/PMRT du 27 Mai 1992.

ATTESTE

Que L'ASSOCIATION "ALLIANCE NATIONALE DES CONSOMMATEURS ET DE L'ENVIRONNEMENT " (A.N.C.E.) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de développement.

Cette ATTESTATION est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

LOME, le 11 JUIL 2012



LOME, LE 12 1 AOÛT 2012

Le Président
Fé Bégné Sédal
JONDOH D. Akouéta



La Ministre
Dédé Ahoéfa EKOUE